

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	6 634.23	4 437.07	2 197.16	379.38	1 817.78	479.14
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	500.00		500.00	500.00			
Total II	7 134.23	4 437.07	2 697.16	879.38	1 817.78	206.71	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	14 993.73		14 993.73	28 936.57	13 942.84	48.18
	Autres créances	3 584.34		3 584.34	12 491.00	8 906.66	71.30
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	71 742.16		71 742.16	30 581.36	41 160.80	134.59	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	90 320.23		90 320.23	72 008.93	18 311.30	25.43	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	97 454.46	4 437.07	93 017.39	72 888.31	20 129.08	27.62	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000.00		1 000.00			
	Réserves						
	Réserve légale	100.00		100.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	3 121.60		2 573.00		548.60	21.32
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	49 386.24		548.60		48 837.64	NS
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	53 607.84		4 221.60		49 386.24	NS	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses			31 903.19		31 903.19	100.00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	807.15		8 081.33		7 274.18	90.01	
Dettes fiscales et sociales	38 602.40		28 682.19		9 920.21	34.59	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	39 409.55		68 666.71		29 257.16	42.61
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		93 017.39		72 888.31		20 129.08	27.62

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 39 409.55 68 666.71

GZ

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 030		2 604
TOTAL	4 030		2 604
Prêts, autres immobilisations financières	500		
TOTAL	500		
TOTAL GENERAL	4 530		2 604

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 634	6 634
TOTAL			6 634	6 634
Prêts, autres immobilisations financières			500	500
TOTAL			500	500
TOTAL GENERAL			7 134	7 134

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 651	786		4 437
TOTAL		3 651	786		4 437
TOTAL GENERAL		3 651	786		4 437
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	786				
TOTAL	786				
TOTAL GENERAL	786				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	500	500	
Autres créances clients	14 994	14 994	
Groupe et associés	3 570	3 570	
Débiteurs divers	14	14	
TOTAL	19 078	19 078	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	807	807		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 710	28 710		
Impôts sur les bénéfices	7 600	7 600		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 292	2 292		
TOTAL	39 410	39 410		

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	28 710
Total	28 710

Charges et produits constatés d'avance

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

« 111 CONSULTING »
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000€
Siège social : 6 Rue de l'Amiral Courbet 94160 SAINT MANDÉ
RCS CRETEIL 834 139 867

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq
Le trente-juin à dix heures.

L'associé unique de la société "**111 CONSULTING**", société à responsabilité limitée au capital de 1 000 € divisé en 20 parts sociales, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés, le cas échéant, les pouvoirs des associés représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain GENDRIER, gérant de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Gérant, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social.

L'assemblée, étant en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée à laquelle, le cas échéant, sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- les comptes et bilan de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2024,
- les rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- le texte des résolutions proposées.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- Approbation le cas échéant des conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation et répartition des résultats - Quitus à la gérance,

Le Président déclare que les documents ont été, le cas échéant, mis à disposition des associés ou à eux adressés, conformément à la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il donne lecture des rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance des modalités de convocation à la présente assemblée et décide de les approuver.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ledit rapport, lequel mentionne l'absence de telle convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et les explications de la gérance sur les opérations effectuées par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve ledit rapport, les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils lui sont présentés, lesquels se soldent par un bénéfice de 49.386,24 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence de l'approbation qu'elle vient de donner sur les comptes et le bilan de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2024, donne quitus entier, définitif et sans réserve à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, conformément à la proposition de la gérance, d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 49.386,24 € au poste report à nouveau créditeur qui s'élèvera à 52.507,24 après affectation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée 11h 15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et les associés présents.

Fait à Saint-Mandé
Le trente juin 2025

Romain GENDRIER

Gérant Associé unique

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G 2.' with a horizontal line underneath the '2'.